



DFJC - Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEO - Direction générale de l'enseignement obligatoire

Documents officiels du Cycle 3

Information aux employeurs, aux entreprises formatrices d'apprentis et aux autres personnes intéressées

Degré secondaire I

Années 11S, Rac1 et Rac2

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

En complément des dépliants présentant le degré secondaire I (9^e, 10^e et 11^e années, classes de raccordement), ce dépliant décrit les documents officiels du cycle 3 qui attestent du parcours des élèves terminant leur scolarité obligatoire.

www.vd.ch/scolarite | www.vd.ch/dgeo
info.dgeo@vd.ch

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), qui traite de manière exhaustive des différents cas.

Certificat de fin d'études secondaires

Pour obtenir le certificat de fin d'études secondaires, l'élève a suivi l'enseignement de 11^e (ou de raccordement) pendant toute l'année et s'est présenté à toutes les épreuves d'examen.

Le certificat de fin d'études secondaires est décerné sur la base des moyennes obtenues à la fin de la 11^e année (ou de l'année de raccordement), établies à partir des notes annuelles et des notes à l'examen de certificat.

Organisation du cycle 3 (degré secondaire I)

Le degré secondaire I comporte deux voies : la voie générale (VG) et la voie pré-gymnasiale (VP).

Voie générale

La voie générale accueille les élèves qui se destinent principalement à la formation professionnelle (apprentissage), ainsi qu'aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle.

Niveaux En voie générale, deux niveaux sont prévus en français, en mathématiques et en allemand. Le niveau 1 correspond aux exigences de base, tandis que le niveau 2 correspond aux exigences supérieures. L'élève peut ainsi se trouver dans des niveaux différents dans ces trois disciplines¹.

OCOM L'élève suit 4 périodes d'OCOM¹ qui se répartissent en deux groupes :

- le groupe Formation générale, dispensé à l'entier de la classe à raison de 2 périodes hebdomadaires, comprend les thématiques *Médias, images, technologies de l'information et de la communication* (MITIC) et *Choix et projets personnels* (approche du monde professionnel - AMP). Une place prépondérante est accordée à l'AMP en 10^e et 11^e années ;
- le groupe des options artisanales, artistiques, commerciales ou technologiques (AACT), dispensées à raison de 2 périodes hebdomadaires. L'élève choisit une OCOM AACT qu'il suivra en principe tout au long du degré secondaire. Les établissements offrent des OCOM AACT parmi les disciplines suivantes : activités créatrices et manuelles, arts visuels, économie-droit-citoyenneté, éducation nutritionnelle, MITIC-technologie numérique et sciences de la nature.

Parmi les OCOM, seule l'option AACT fait l'objet d'une évaluation. Sa moyenne est prise en compte comme les autres disciplines dans le décompte des points du groupe I. En fin de 11^e année, elle fait partie des disciplines soumises à un examen de certificat.

¹ Selon son projet de formation et à certaines conditions, l'élève a la possibilité de remplacer les OCOM par une option spécifique (OS) et/ou de suivre un enseignement de voie pré-gymnasiale en français, en mathématiques, en allemand ou en anglais.

Voie pré-gymnasiale

La voie pré-gymnasiale accueille les élèves qui pourront accéder directement aux études de maturité gymnasiale s'ils obtiennent leur certificat de fin d'études secondaires.

Les élèves choisissent une option spécifique (OS) parmi les disciplines suivantes : économie et droit, italien, latin ou mathématiques et physique.

Réorientation

La réorientation d'une voie à l'autre peut intervenir à la fin du 1^{er} semestre de la 9^e année et en fin de 9^e et de 10^e années. Le passage d'un niveau à l'autre peut intervenir à la fin de chaque semestre, de la fin du 1^{er} semestre de la 9^e année à la fin du 1^{er} semestre de la 11^e année. Les changements de voie et de niveau se font sur la base des résultats scolaires.

Classes de rattachement

Au terme d'une année supplémentaire d'études et à certaines conditions, les classes de rattachement ont pour but de donner accès à l'élève à différentes filières de la formation postobligatoire.

Les classes de rattachement 1 (Rac1) sont organisées sur le modèle de la voie générale. Dans ces classes, seul le niveau 2 est proposé pour les cours de français, de mathématiques et d'allemand. Les classes de rattachement 1 permettent à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de voie générale d'atteindre les résultats donnant accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle.

Les classes de rattachement 2 (Rac2) sont organisées sur le modèle de la voie pré-gymnasiale. Elles permettent à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de voie générale d'obtenir le certificat de voie pré-gymnasiale.

Classes de rattrapage

Les classes de rattrapage s'adressent aux élèves de voie générale qui ont échoué pour la seconde fois au certificat ou qui ont déjà redoublé deux fois au cours de leur scolarité. Elles permettent à ces élèves d'obtenir le certificat de fin d'études secondaires de voie générale au terme d'une année supplémentaire d'études.

Évaluation

L'évaluation du travail de l'élève est communiquée sous la forme de notes allant de 1 à 6 avec demi-points. La note 4 correspond au seuil de suffisance. La note la plus haute est 6, la note la plus basse est 1.

Au terme de la 10^e année, les élèves passent deux épreuves cantonales de référence (ECR), l'une en français et l'autre en mathématiques. Le résultat de chaque épreuve est pris en compte lors du calcul de la moyenne annuelle de la discipline concernée, au même titre qu'un travail significatif.

Cours facultatifs de grec et d'italien (10^e et 11^e années)

En 10^e et 11^e années, un cours facultatif de grec est offert aux élèves de voie pré-gymnasiale qui souhaitent être initiés à cette langue et être sensibilisés à sa culture.

En 11^e année, un cours facultatif d'italien est offert aux élèves de voie générale qui désirent rejoindre les classes de rattachement 2 avec l'option spécifique d'italien. Ce cours est également offert aux autres élèves de 11S, de voie générale comme de voie pré-gymnasiale, qui désirent apprendre cette langue.

Ces deux disciplines font l'objet d'une évaluation communiquée aux élèves et aux parents. Toutefois, les résultats de cette évaluation ne sont pas pris en compte dans les décisions de promotion, de réorientation ou de certification.

Présentation du cycle 3

Un dépliant explicatif concernant le cycle 3, et en particulier les 9^e et 10^e années, est disponible sur notre site Internet: www.vd.ch/dgeo > Publications.

Options de compétences orientées métiers (OCOM) de la voie générale

Un dépliant explicatif concernant les OCOM est disponible sur notre site Internet: www.vd.ch/dgeo > Publications.

Certification en fin de 11^e année


Un dépliant explicatif présentant les conditions de certification des élèves de 11^e année et les conditions d'accès aux classes de rattachement, aux classes de rattrapage ainsi qu'aux formations postobligatoires est disponible sur notre site Internet: www.vd.ch/dgeo > Publications.

Classes de rattachement

Un dépliant explicatif concernant les classes de rattachement est disponible sur notre site Internet: www.vd.ch/dgeo > Publications.

Documents officiels du cycle 3 qui jalonnent le parcours des

Le point de situation



Établissement primaire et secondaire
de Nom de l'établissement

Adresse
NPA Lieu

Année scolaire 20xx-20xx

11^s

A Point de situation au terme du 1er semestre de la 11e année en voie générale

Prénom NOM
né-e le date

élève de l'établissement primaire et secondaire de Nom de l'établissement, classe 11VG/1 de Monsieur Prénom Nom, a obtenu les résultats suivants jusqu'au date. Ce document est à considérer comme un point de situation sur le degré de maîtrise des objectifs du plan d'études. Le conseil de direction se fondera sur ces résultats pour prendre les éventuelles décisions de fin de semestre.

Relevé des résultats					E		
					Moyenne		
Groupe I	Français - niveau 2*	4.5	4.5	4.5	4.5	22.5 points	
	Allemand - niveau 2*	B	4.5	4.5	4.5		4.5
	Mathématiques - niveau 1*	4.5	4.5	4.5	4.5		4.5
	Sciences de la nature	4.5	4.5	4.5	4.5		4.5
OCOM arts visuels		C	4.5	4.5	4.5	4.5	13.5 points
Anglais		4.5	4.5	4.5	4.5		
Histoire-Ethique et cultures religieuses		4.5	4.5	4.5	4.5		
Géographie		4.5	4.5	4.5	4.5		
Groupe III	Arts visuels	4.5	4.5	4.5	4.5	13.5 points	
	Musique	4.5	4.5	4.5	4.5		
	Activités créatrices et manuelles / Education nutritionnelle	4.5	4.5	4.5	4.5		

Education physique : se référer au document officiel du Service de l'éducation physique et du sport
* niveau 1 : exigences de base - niveau 2 : exigences supérieures

Cours facultatif dont les résultats ne sont pas pris en compte dans les décisions concernant le parcours de l'élève

I	Italian	4.5	4.5	4.5	4.5
---	---------	-----	-----	-----	-----

H Programme personnalisé nom de la discipline, nom de la discipline (objectifs adaptés)
nom de la discipline (exemption)

G Commentaires de classe Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Suspendisse mauris erat, aliquet in neque vel, fringilla efficitur est. Fusce malesuada quam vel sapien ullamcorper sagittis. Nullam venenatis varius libero, vitae scelerisque nibh. Ut ac suscipit purus. Sed in lectus placerat, sollicitudin nibh vitae, blandit leo. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus.

F Absences 1 période

Les dépliants à disposition sur le site internet www.vd.ch/scolarité, rubrique *Déroulement de l'école obligatoire dans le canton de Vaud*, présentent les modalités d'évaluation et les différentes décisions qui peuvent en découler. Pour toute information complémentaire concernant ce point de situation, les parents peuvent contacter le titulaire de la maîtrise de classe pour un entretien.

Imprimé le date
Formule sans signature

La moyenne de chaque discipline se calcule tout au long de l'année, au demi-point, sur la base des notes obtenues aux épreuves significatives réalisées en classe. La note 4 correspond au seuil de suffisance. La note la plus haute est 6, la note la plus basse est 1. Pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne annuelle finale prend en compte la moyenne annuelle pour deux tiers et la note obtenue à l'examen pour un tiers.

Ce document est édité en deux exemplaires. Le premier est transmis aux parents, le second est conservé dans le dossier de l'élève au secrétariat de l'établissement scolaire.

À la fin de chaque semestre, les parents reçoivent à titre d'information un point de situation (format A4) qui renseigne sur:

- A** l'année et la voie fréquentées
- B** les niveaux suivis en français, mathématiques et allemand (en VG)
- C** l'option choisie (OCOM AACT ou OS)
- D** les notes obtenues
- E** la moyenne par discipline
- F** les absences

Éventuellement:


- G** les commentaires du conseil de classe, si ce choix a été fait dans l'établissement
- H** la ou les disciplines pour lesquelles les objectifs auraient été adaptés ou dont l'élève aurait été éventuellement exempté (programme personnalisé)
- I** le cours facultatif suivi (grec, italien)

Exemple de point de situation semestriel d'un élève de 11^e VG

En fin de 10^e année, le point de situation indique les notes obtenues aux ECR.

Un **programme personnalisé** est mis en place pour l'élève qui n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs du plan d'études ou pour celui qui les dépasse de manière particulièrement significative. Les résultats obtenus par l'élève ont une valeur relative au programme personnalisé.

Le bulletin



**Établissement primaire et secondaire
de Nom de l'établissement**

Adresse
NPA Lieu

Année scolaire 20xx-20xx

10^s

A **Bulletin annuel de 10^e année en voie générale**

Prénom NOM **D**
ré-é le date

élève de l'établissement primaire et secondaire de Nom de l'établissement, classe 10^{VG}/1 de Madame Prénom Nom, a obtenu les résultats suivants en 10^e année. Ce bulletin atteste du degré de maîtrise des objectifs du plan d'études.

Discipline		Note de l'ECR (prise en compte dans la moyenne)	Moyenne
Français	Français - niveau 2 ^e	4,5	4,5
	Allemand - niveau 1 ^{er}		4,5
	Mathématiques - niveau 2 ^e	4,5 H	4,5
	Sciences de la nature		4,5
OCOM économie - droit et citoyenneté C			4,5
OCOM anglais (objectifs adaptés)			4,5
Anglais	Histoire-Éthique et cultures religieuses (objectifs adaptés)	4,5	13,5 points
	Géographie	4,5	
Arts	Arts visuels	4,5	13,5 points
	Musique	4,5	
Activités créatives et manuelles		4,5	4,5

Education physique : se référer au document officiel du Service de l'éducation physique et du sport

G Moyenne d'italien : 4,5
(Cours facultatif dont les résultats ne sont pas pris en compte dans la présente décision)

F **Programme personnalisé** : disciplines signalées ci-dessus par la mention « objectifs adaptés » : nom de la discipline (exemption)

E Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Suspendisse mauris erat, aliquet in neque vel, fringilla efficitur est. Fusce malesuada quam vel sapien ultracomper sagittis. Nullam venenatis varius libero, vitae scelerisque nibh. Ut ac euismod purus. Sed in lectus placerat, sollicitudin nibh vitae, blandit leo. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Maecenas congue, urna vel blandit faucibus, tellus tellus cursus sem, at rhoncus nisi ex id.

Imprimé le date
Signature du directeur/trice : _____
Prénom NOM

Signature d'un des parents
(ou de son/sa représentant/e légal/e) : _____

La moyenne de chaque discipline se calcule tout au long de l'année, au demi-point, sur la base des notes obtenues aux épreuves significatives réalisées en classe. La note 4 correspond au score de référence. La note la plus haute est 5. Le note la plus basse est 1.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à l'adresse suivante : Inspection des Recours, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Place du Juifery 6, 1014 Lausanne. Le recours introduit s'inscrit dans un délai de 10 jours dès sa notification, avec copie de la décision contestée.

*niveau 7 - exigences de base - niveau 2 - exigences supérieures Ce bulletin intègre le livret scolaire.

En fin d'année¹, les parents reçoivent un bulletin décisionnel (format A5) qui renseigne sur :

- A** l'année et la voie fréquentées
- B** les niveaux suivis en français, mathématiques et allemand (en VG)
- C** l'option choisie (OCOM AACT ou OS)
- D** la moyenne par discipline
- E** la décision du conseil de direction

Éventuellement :

- F** la ou les disciplines pour lesquelles les objectifs auraient été adaptés ou dont l'élève aurait été éventuellement exempté (programme personnalisé)
- G** le cours facultatif suivi (grec, italien)

¹ En voie générale, un bulletin peut également être édité à la fin du 1^{er} semestre.

Exemple de bulletin annuel d'un élève de 10^e VG

En fin de 10^e année, le bulletin indique les notes obtenues aux ECR (**H**) et, en fin de 11^e année, il détaille les notes obtenues aux épreuves d'examen de certificat.

Les bulletins rejoignent le livret scolaire.

Le certificat de fin d'études secondaires I et son annexe

Le certificat de fin d'études secondaires I de la voie générale (VG) est un document officiel du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud. Il est délivré à l'élève qui a complété avec succès les niveaux de base et l'option choisie. Le certificat mentionne le prénom et le nom de l'élève, la date de la cérémonie, le lieu, et le nom de l'établissement scolaire. Une annexe au certificat mentionne les niveaux suivis et l'option fréquentée.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire
www.vd.ch/scolarité

CERTIFICAT

CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES I

de la voie générale (VG) **A**

décerné à
Prénom NOM
né-e date

Pour le conseil de direction de l'établissement primaire et secondaire de Nom de l'établissement :
Le directeur/trice

Lieu, le date

Prénom Nom

Une annexe à ce certificat mentionne les niveaux suivis et l'option fréquentée. **B**

Le certificat renseigne sur :

- A** la voie fréquentée¹ (voie générale ou voie pégymsasiale)
- B** les informations complémentaires présentes sur l'annexe

Exemple de certificat de fin d'études secondaires d'un élève de VG

L'annexe au certificat de fin d'études secondaires I fournit des détails supplémentaires sur le parcours de l'élève. Elle indique la voie générale (VG) choisie, les niveaux de français et de mathématiques, et l'option OCOM (éducation nutritionnelle). Elle mentionne également le conseil de direction de l'établissement scolaire et la date de la cérémonie.

annexe au
CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES I

décerné à
né-e le

enseignement suivi

option

Lieu, date

Prénom NOM
date

voie générale (VG)
français : niveau 1
allemand : niveau 2
mathématiques : niveau 1

OCOM² - éducation nutritionnelle

Le conseil de direction de l'établissement primaire et secondaire de Nom de l'établissement
formule sans signature

¹ niveau 1 : exigences de base - niveau 2 : exigences supérieures
² OCOM : options de compétences orientées métiers

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire
www.vd.ch/scolarité

L'annexe au certificat renseigne sur :

- C** la voie fréquentée¹
- D** les niveaux suivis en français, mathématiques et allemand (en VG)
- E** l'option choisie (OCOM AACT ou OS)

Éventuellement :

- la ou les disciplines pour lesquelles les objectifs auraient été adaptés ou dont l'élève aurait été éventuellement exempté (programme personnalisé)
- le cours facultatif suivi (grec, italien)

Exemple d'annexe au certificat

¹ Un élève de VP qui ne satisfait pas aux exigences de certification de cette voie peut, à certaines conditions, obtenir un certificat de VG. Le cas échéant, cette particularité est mentionnée sur l'annexe au certificat.

L'attestation de fin de scolarité et son annexe

L'élève qui ne satisfait pas aux exigences pour l'obtention du certificat reçoit une attestation de fin de scolarité. Cette dernière, ainsi que son annexe, renseignent sur :

- la dernière année de scolarité et la voie fréquentées
- les niveaux suivis en français, mathématiques et allemand (en VG)
- l'option choisie (OCOM AACT ou OS)
- éventuellement la ou les disciplines en lien avec un programme personnalisé, le cours facultatif suivi

Logo du Centre de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire
www.vd.ch/scolarité

ATTESTATION

ATTESTATION DE FIN DE SCOLARITÉ

11e année de la voie générale (VG)

attribuée à
né-e le

Prénom NOM
né-e date

dernière année fréquentée

enseignement suivi

option

programme personnalisé

Lieu, date

Prénom Nom

Pour le conseil de direction de l'établissement primaire et secondaire de Nom de l'établissement :
Le directeur/trice

Lieu, date

Une annexe à cette attestation mentionne la voie, les niveaux suivis et l'option fréquentée, ainsi que les adaptations liées à un programme personnalisé.

Exemple d'attestation de fin de scolarité d'un élève de VG

annexe à

L'ATTESTATION DE FIN DE SCOLARITÉ

attribuée à né-e le	Prénom NOM date
dernière année fréquentée	11e année de la voie générale (VG)
enseignement suivi	voie générale (VG) français : niveau 1 ¹ allemand : niveau 2 mathématiques : niveau 1
option	OCOM ² - éducation nutritionnelle
programme personnalisé	nom de la discipline (objectifs adaptés) nom de la discipline (exemption)
Lieu, date	Le conseil de direction de l'établissement primaire et secondaire de Nom de l'établissement formule sans signature

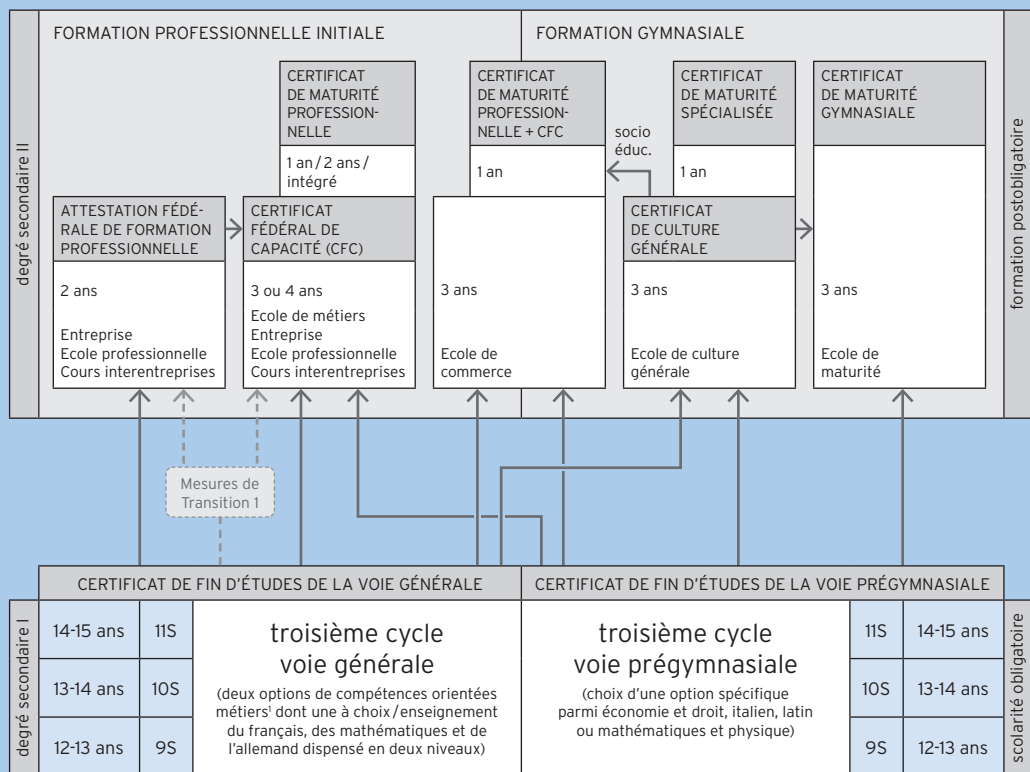
¹niveau 1 : exigences de base - niveau 2 : exigences supérieures
²OCOM : options de compétences orientées métiers

Logo du Centre de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire
www.vd.ch/scolarité

Exemple d'annexe à l'attestation

Structure du degré secondaire I et accès aux formations postobligatoires



¹ possibilité, à certaines conditions, de choisir une option spécifique



www.vd.ch/scolarite

Degré secondaire (9S-11S):
www.vd.ch/page/1057435



www.vd.ch/dgeo

Classes de raccordement:
www.vd.ch/page/1057435

